



Service territorial aide sociale à l'enfance

Le service territorial Aide Sociale à l'Enfance incarne l'autorité administrative par délégation du Président du Conseil départemental sur le territoire.

Publié le 26 juin 2023

Le service territorial Aide Sociale à l'Enfance se décompose en 2 secteurs géographiques :

- **Secteur Nord** (Verdun, Etain, Stenay)
- **Secteur Sud** (Bar-le-Duc, Ligny en Barrois, Revigny sur Ornain, Commercy, Vaucouleurs, Saint-Mihiel)

Il décide et **garantit la bonne mise en oeuvre des mesures ASE** Il met en place le Projet Pour l'Enfant pour tous les enfants accompagnés ou confiés au Service d'Aide Sociale à l'Enfance.

Il **accompagne les enfants et leurs familles dans le cadre des mesures de placement** afin de répondre aux besoins des enfants et faire cesser le danger. Il est garant de la bonne application de la politique départementale telle que fixée dans le cadre légal et le schéma départemental.

Il veille, de façon partenariale, à la qualité de la prise en charge des enfants et à l'existence d'un **Projet Pour l'Enfant** pour chacun.

Les missions du service territorial Aide Sociale à l'Enfance sont les suivantes :

- Représenter l'autorité administrative sur le territoire au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Garantir l'application et le respect du droit de l'enfant et de la famille
- Coordonner et mobiliser les partenaires et les acteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance sur le territoire



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55